

Une loi sur les ratios :
toujours nécessaire!

P. 3

Pour aborder le
racisme systémique

P. 4

La protectrice du citoyen et la
divulgaration d'actes répréhensibles

P. 5



EN ACTION

Vol 34 | No 1 | MARS 2021

Conseil national RFIQ des 15, 17 et 18 mars
Conseil fédéral FIQ du 15 mars
Conseil fédéral FIQP du 17 mars

REGROUPEMENT DES FIQ | fiqsante.qc.ca | fiqp.org



Sophie Guilbault, porte-parole de la négociation nationale

UN AN PLUS TARD... TOUJOURS SANS CONVENTION COLLECTIVE

Voilà déjà plusieurs semaines qu'une entente de principe sur les conditions de travail a été adoptée par les délégués de la FIQ et de la FIQP. Pourtant, un an et demi après le dépôt des demandes syndicales et un an après la fin de la convention collective, la négociation nationale n'est toujours pas terminée.

PLATEFORME DÉMOCRATIQUE

Pandémie oblige, le référendum sur l'entente de principe se tiendra en ligne, une fois la négociation terminée. La plateforme de vote assurera la sécurité et la confidentialité des données.

Seules les membres en règle des syndicats affiliés à la FIQ et à la FIQP auront le droit de vote lors du référendum. Vous n'avez pas signé votre carte de membre? Vous pouvez le faire de manière électronique, en contactant votre équipe syndicale.

Le contexte très particulier de la pandémie explique ce délai, bien sûr, mais aussi le fait que la FIQ, à cause de sa position de leader en santé, est à ce jour, la seule organisation à avoir conclu une entente sectorielle sur les conditions de travail avec le gouvernement.

Réunies en conseil national virtuel, les délégués de la FIQ et de la FIQP ont fait le point sur la situation. Un constat s'impose : c'est la première fois qu'il y a un délai aussi long entre l'entente de principe qui porte sur les conditions de travail et le début de la négociation des matières intersectorielles (salaire, retraite, droits parentaux et disparités régionales). C'est du jamais vu et les

Fédérations ainsi que les syndicats affiliés doivent adapter leur stratégie, leurs communications et la mobilisation à cette réalité. Il faut que ça bouge!

LA FORCE DU NOMBRE

Mettre fin à la discrimination salariale, maintenir le pouvoir d'achat des membres, s'assurer que personne ne tombe dans la précarité à la retraite, que les parents puissent concilier travail et famille et que les Québécois-es et les membres des Premières Nations vivant en régions éloignées puissent compter sur le personnel nécessaire pour avoir droit aux mêmes services que les autres, c'est ESSENTIEL. Une convention collective qui met en marche les

solutions des professionnelles en soins ne peut pas être satisfaisante sans des gains importants sur ces questions. Les prochaines semaines seront donc déterminantes.

Pour faire valoir ses positions sur ces enjeux cruciaux, la FIQ peut compter sur un atout de taille : la force du nombre de l'Alliance APTS-FIQ. Réunissant les professionnelles et les techniciennes du réseau de la santé et des services sociaux, l'Alliance représente 131 000 membres, dont 85 % de femmes. Sur la place publique comme dans les établissements, l'Alliance se fera voir et entendre! ■



POSTE-PUBLICATION

Convention 40007983

(adresse de retour)
FIQ Québec | 1260, rue du Blizzard
Québec (Qc) G2K 0J1

1. Sébastien Bouchard, IUCPQ 2. Maude Pelletier, conseillère syndicale 3. À l'écran : Émilie Ricard, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec 4. À l'écran : Ann Déry, CUSM

MOT DE LA PRÉSIDENTE

En Action, vol. 34, n° 1, mars 2021 | Publié par le service Communication | Tirage : 76 000 exemplaires | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Geneviève Giguère, collaboration Alexandre Claude (p. 2) | Impression : Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication En Action » | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, remplissez le formulaire en ligne à fiqsante.qc.ca | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca



RESTONS MOBILISÉES!

Dany Béland

Le mois de mars a marqué le premier anniversaire de la pandémie mondiale. Devant l'inconnu, toute la population québécoise a pris la mesure de l'incroyable mobilisation, de l'humanité et du courage des professionnelles en soins. Elles ont été le filet qui aura permis à l'ensemble de la société de continuer de fonctionner.

Personne n'aurait pu prédire qu'il faudrait se battre pour garantir le respect du principe de précaution ou pour retirer de leur milieu de travail les professionnelles en soins enceintes ou immunosupprimées. C'est contraire à la bienveillance la plus élémentaire.

Au cours de la dernière année, le gouvernement aurait pu faire le choix de nous appuyer. Il a plutôt choisi de cumuler les compromis sur le dos des professionnelles en soins. Sa médecine sexiste, qui bafoue nos droits, laisse un goût très amer. Que ce soit le maintien de l'Arrêté 007, l'absence de financement adéquat des effectifs en matière de prévention et de contrôle des infections, le refus systématique de fournir l'équipement de protection requis ou l'intimidation à l'égard de celles qui dénoncent des situations en vertu de leurs obligations professionnelles, tout ça est incohérent avec l'objectif recherché : celui d'offrir des conditions qui favorisent la rétention des professionnelles en soins dans le réseau public et des soins de qualité et sécuritaires à l'ensemble de la population.

Nous avons sonné l'alerte contre une gestion de crise déconnectée de la réalité, en rejetant la culture de gestion cruelle et autoritaire en cours dans le réseau de la santé. Grâce aux efforts constants, aux témoignages et aux gestes d'éclat des professionnelles en soins pour dénoncer l'intolérable, de grands débats publics ont été initiés sur la priorité accordée à la prévention, sur la vision de l'hébergement et des soins aux personnes âgées et sur la nécessité de traiter les travailleuses de la santé avec reconnaissance et respect. Nous avons remporté des batailles, contre vents et marées, comme celle du masque N95. Chacune de nos interventions a permis de mettre de la pression pour que les choses changent!

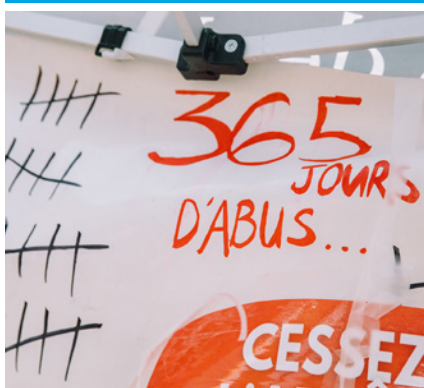
Le prochain droit nous conduit vers de nouvelles étapes décisives. Notre solidarité est essentielle. L'impatience et la fatigue se côtoient, mais il faut plus que jamais garder le cap. Nous sommes près d'une entente et nous devons déployer tous les moyens pour que l'expertise des infirmières, infirmières

auxiliaires, inhalothérapeutes et perfusionnistes cliniques soit reconnue et rémunérée à sa juste valeur. Les attentes sont grandes. Le discours du gouvernement sur la reconnaissance du travail des professionnelles en soins durant la pandémie devra se traduire par des gestes concrets et des avancées significatives à la table de négociation intersectorielle.

Avec la vaccination, tous les espoirs sont permis. Y compris celui d'un plan de relance qui pourra, cette fois, véritablement profiter aux femmes. Pour les professionnelles en soins, le retour à la normale veut dire retrouver une pratique qui respecte leurs droits. La reprise des activités ne pourra se faire qu'à cette condition. Et nous ne plierons pas! Nous allons continuer de faire entendre notre voix sur toutes les tribunes, avec une force de frappe qui ne dément pas.

Les seules batailles qu'on perd, ce sont celles qu'on ne mène pas! ■

Le 26 mars dernier, pour démontrer que le maintien de l'Arrêté 007 ne fait qu'aggraver la pénurie de main-d'œuvre dans le réseau de la santé, des professionnelles en soins des Laurentides et de la Montérégie-Ouest ont manifesté leur ras-le-bol et dénoncé la suspension de leurs conditions de travail qui perdure depuis 365 jours.



ORGANISATION DU TRAVAIL

Le rôle essentiel des inhalothérapeutes Une loi sur les ratios : toujours nécessaire! Conseil fédéral FIQP



LE RÔLE ESSENTIEL DES INHALOTHÉRAPEUTES

Depuis l'automne 2018, un comité tactique s'efforce d'influencer le rehaussement du champ de pratique des inhalothérapeutes. Lors du conseil national, les déléguées de la FIQ et de la FIQP ont pu recevoir un deuxième rapport d'étape des travaux du comité.

Le mandat de ce comité est d'identifier des pistes d'actions pertinentes pour faire avancer les revendications des inhalothérapeutes et d'évaluer les stratégies de mobilisation pouvant soutenir l'atteinte de cet objectif.

Pendant leur présentation, les membres du comité ont dévoilé un palmarès des installations et des établissements afin de cibler les milieux où la pratique de la profession inhalothérapeute est la meilleure en termes de champ de pratique et d'autonomie professionnelle. Initialement prévue en mars 2020, cette présentation a finalement été reportée vu le contexte de pandémie, puisque les plans d'action et de communication à mettre en place n'auraient pu voir le jour ou, du

moins, n'auraient pu avoir l'influence souhaitée.

On peut affirmer que les derniers mois ont permis, plus que jamais, de mettre en lumière le travail peu connu des inhalothérapeutes sur la place publique, donnant ainsi un tout nouveau souffle au comité et aux prochaines actions qui seront déployées. Jamais les médias n'auront autant parlé du travail essentiel des inhalothérapeutes dans le réseau de la santé.

Au cours des prochaines semaines, le comité validera si la pandémie a eu un impact significatif sur le portrait provincial dressé avant l'arrivée de la COVID-19 et si les établissements qui ont les meilleures pratiques demeurent les mêmes. Une fois cette étape franchie, des actions de communication et de mobilisation seront mises en place pour qu'enfin, la profession d'inhalothérapeute soit reconnue à sa juste valeur et que son champ de pratique soit développé à son plein potentiel. ■



UNE LOI SUR LES RATIOS : TOUJOURS NÉCESSAIRE!

Malgré des gains importants pour l'avancée des ratios sécuritaires, prévus dans l'entente de principe sur les matières sectorielles conclue avec le gouvernement du Québec en décembre dernier, l'obtention d'une loi sur les ratios demeure toujours l'objectif ultime pour la FIQ et la FIQP. Les déléguées réunies ont non seulement pu entendre le bilan des chantiers ratios et le rappel du chemin parcouru au cours des dernières années, mais elles ont également eu un avant-goût des prochaines étapes prévues pour qu'enfin les ratios soient garantis dans une loi et implantés partout au Québec.

En effet, même s'il est indéniable que la proposition des ratios FIQ a fait des pas de géant et qu'elle est devenue un enjeu bien implanté dans les sphères publique, médiatique et politique, force est de constater qu'il y a encore de la résistance. Une résistance politique du gouvernement en place, mais aussi une résistance des gestionnaires du réseau, plus particulièrement de la part de certaines directrices de soins. La FIQ et la FIQP ont fait la démonstration que les ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s sont une solution porteuse pour l'avenir du réseau de la santé. De grandes avancées ont été réalisées, mais il faudra maintenir la pression en multipliant les actions sur tous les fronts.

C'est dans cet esprit qu'un plan d'action est présentement élaboré afin de poursuivre cette lutte importante tant pour les professionnelles en soins que les patient-e-s. Les déléguées de la FIQ et de la FIQP se prononceront éventuellement sur ce plan d'action qui permettra de coordonner et de structurer la bataille pour l'obtention d'une loi sur les ratios.

CONSEIL FÉDÉRAL *fiqp*

Un an plus tard, la Fédération est là pour rappeler au gouvernement les conséquences désastreuses de ne pas les avoir écoutées.

Quelques jours après la commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19, Sonia Mancier, présidente, a profité du conseil fédéral de la FIQP pour revenir sur les tristes événements de la dernière année.

Ce sont plus de 10 000 personnes, dont 5 000 aîné-e-s, qui ont perdu la vie depuis le début de la crise sanitaire. Les professionnelles en soins, particulièrement celles qui travaillent dans les CHSLD, ont grandement souffert de ne pas être écoutées par le gouvernement. Mal protégées, des milliers d'entre elles ont contracté le virus et plusieurs en conservent de graves séquelles, sans compter la détresse psychologique qu'elles vivent après avoir côtoyé le

pire. Elles ont souffert que leur jugement clinique ne soit pas reconnu, alors qu'elles étaient aux premières loges pour constater la propagation du virus par aérosol.

C'est dans ce contexte que s'inscrit également le dossier de l'hébergement au Québec et l'inévitable réforme à venir. Depuis des décennies, des problèmes majeurs affligent les CHSLD et autres résidences pour aîné-e-s et, malgré

les gouvernements qui se sont succédés, on a continué à les ignorer. Difficile de croire qu'il ait fallu que plus de 5 000 personnes perdent la vie pour qu'on réalise enfin la nécessité d'agir. La FIQP espère pouvoir participer aux discussions entourant l'avenir des CHSLD privés et elle a d'ailleurs réitéré son intérêt à la sous-ministre de la Santé à l'automne dernier. ■

CONDITION FÉMININE

Des outils pour stimuler l'implication des femmes dans la vie syndicale
Pour aborder le racisme systémique : inclusion, écoute et solidarité



DES OUTILS POUR STIMULER L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LA VIE SYNDICALE

Les membres du Comité d'implantation et de vigilance de la Politique (CIVP) ont présenté à la délégation les détails de la mise en place des trois dernières actions prévues au plan adopté en 2018.

Une première formation, Joindre ma voix au débat : prendre parole en instance, est disponible en français et en anglais pour toute militante qui n'a pas ou qui a peu d'expérience en prise de parole. Initialement prévue en personne, cette formation a dû être repensée pour répondre aux exigences des

mesures sanitaires en période de pandémie. Une deuxième formation virtuelle, portant sur le processus électoral, sera aussi lancée en avril. Celle-ci permettra aux militantes de démystifier, de façon individuelle et à leur propre rythme, les élections à la FIQ et à la FIQP et de se familiariser avec la démarche.

Les déléguées ont également été informées qu'un projet pilote de mentorat sera mis en place. Pour ce faire, un appel pour former une banque de mentores et pour recruter des mentorées (militantes moins expérimentées) sera fait dès le mois d'avril. Un nombre de cinq relations de mentorat est visé par année. ■



Marie-Iris Légaré, CDPDJ

POUR ABORDER LE RACISME SYSTÉMIQUE : INCLUSION, ÉCOUTE ET SOLIDARITÉ

À l'initiative du secteur Condition féminine et de l'équipe organisatrice du congrès 2021, une conférence portant sur les enjeux du racisme systémique a été proposée aux déléguées. C'est bien entendu en mode virtuel que Marie-Iris Légaré, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, s'est adressée aux participantes.

En plus de clarifier différents concepts tels que la race, le racisme et les personnes racisées, la présentation de madame Légaré a permis de démystifier le principe de discrimination systémique. Selon la Commission, la discrimination systémique résulte de l'interaction dynamique entre les décisions et les attitudes teintées de préjugés. Elle peut aussi émaner de modèles organisationnels et de pratiques institutionnelles qui ont des effets préjudiciables, voulus ou non, sur des groupes protégés par la

Charte des droits et libertés de la personne.

Madame Légaré a également souligné l'importance de surmonter l'*invisibilisation* du racisme en reconnaissant l'existence du phénomène, en s'attaquant aux situations préjudiciables et en ayant recours à des expertises multidisciplinaires pour mesurer les effets disproportionnés.

Cet exercice a permis des échanges riches et constructifs avec la

délégation. Parler de racisme s'inscrit dans la profonde conviction que les luttes syndicales et sociales sont intimement liées et interdépendantes les unes des autres. Un constat ressort : le changement passe souvent par des discussions douloureuses et inconfortables, mais c'est ainsi que l'on pourra parler des femmes, de toutes les femmes. La Fédération approfondira d'ailleurs cet enjeu lors du prochain congrès, et ce, dans un esprit d'inclusion, d'écoute et de solidarité. ■



BONNE RETRAITE !

C'est avec un mélange d'humour et d'émotion que la présidente, Nancy Bédard, a souligné le départ à la retraite de Chantal Martin. Au fil du temps, madame Martin a occupé différentes fonctions au sein de l'organisation, mais c'est à titre de conseillère syndicale au service Organisation syndicale qu'elle a terminé son parcours à la FIQ.

SUIVI
CONGRÈS 2017Suivi des recommandations adoptées au congrès de 2017
La protectrice du citoyen et la divulgation d'actes répréhensiblesSUIVI DES RECOMMANDATIONS
ADOPTÉES AU CONGRÈS DE 2017

Le comité interdisciplinaire, composé de militantes et de salariées et mis en place pour faciliter la mise en application des recommandations adoptées au congrès de 2017, a fait part de ses conclusions à la délégation.

À la suite de leur analyse et de leurs réflexions, les membres du comité ont réalisé que certaines recommandations ne requièrent pas de suivi de leur part, puisque celui-ci est assuré par les secteurs et services de la FIQ. Quant au développement du capital social et de l'ancrage régional de l'organisation, il fait partie des défis soulevés et sur lesquels le comité s'est penché de façon plus spécifique. Dans cet esprit, l'identification et l'utilisation

des leaders organiques sont primordiales pour mobiliser et rallier le plus de membres aux actions et revendications syndicales.

Par ailleurs, avec la fin des Tables régionales d'action et de concertation (TRAC), le comité propose la création d'un nouveau lieu d'action politique dont le plan d'élaboration se précisera au congrès de juin 2021. La mission de ce « lieu » sera d'impliquer les différents acteurs

régionaux afin de réfléchir et d'agir ensemble. Il pourrait être composé de diverses organisations régionales et d'individus clés pour contribuer au cheminement stratégique des revendications de la FIQ et de la FIQP dans les régions : les ratios par exemple. Ce nouveau « lieu » visera, entre autres, à augmenter le rapport de force syndicale pour amener les employeurs et le gouvernement à apporter des solutions améliorant les conditions de travail des membres. ■



Marie Rinfret, protectrice du citoyen

LA PROTECTRICE DU CITOYEN
ET LA DIVULGATION D'ACTES
RÉPRÉHENSIBLES

Bien que virtuelle, l'instance a permis aux déléguées de rencontrer Marie Rinfret, la protectrice du citoyen. Accompagnée d'Hélène Vallières, la vice-protectrice, Affaires institutionnelles et prévention, madame Rinfret a d'abord fait un survol des plaintes et des signalements fondés dans le réseau de la santé et des services sociaux avant de présenter sommairement son mandat en intégrité publique.

Les délégués ont ainsi pu en apprendre davantage sur le rôle de la protectrice du citoyen, notamment :

- Traiter les plaintes concernant les ministères et les organismes du gouvernement du Québec
- Traiter les plaintes (en 2^e recours) et les signalements concernant les établissements du réseau de la santé et des services sociaux
- Traiter les divulgations d'actes répréhensibles à l'égard des

organismes publics et les plaintes en matière de représailles.

C'est principalement sur ce dernier mandat que les échanges ont porté, les déléguées souhaitant approfondir la notion d'actes répréhensibles et en connaître davantage sur le processus de divulgation.

Sujet d'actualité touchant des aspects concrets du travail des professionnelles en soins, la divulgation d'actes répréhensibles, particulièrement en temps de pandémie, est

une grande préoccupation pour la FIQ et la FIQP. ■

Madame Rinfret a d'ailleurs invité les professionnelles en soins à visiter le site Web du protecteur du citoyen, au protecteurducitoyen.qc.ca, pour déposer une plainte ou pour en savoir davantage sur les différents services offerts.



Hélène Vallières, vice-protectrice, Affaires institutionnelles et prévention

UNE FORMATION INCONTOURNABLE POUR LES NOUVELLES MILITANTES

Dès septembre 2021, les nouvelles militantes auront accès à la version actualisée de la formation Initiation à la vie syndicale. Destinée aux militantes qui s'impliquent depuis moins de deux ans, la formation aborde différents sujets : les grandes mobilisations et les luttes menées par la Fédération, la démocratie et les structures en place dans l'organisation, les rôles et les responsabilités des équipes syndicales locales, et bien d'autres. ■

SOCIOPOLITIQUE

**NOUS SOMMES
LA SOLUTION.**



Au congrès de 2017, la délégation a adopté à l'unanimité une résolution visant à mandater le comité Jeunes, en collaboration avec les secteurs et services concernés de la FIQ, pour initier un plan d'action stratégique en vue de mettre en place une politique de développement durable.

UNE EXPÉRIENCE ENRICHISANTE ET INOUBLIABLE

Tous les deux ans, le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) offre à ses membres la possibilité de participer à un stage de solidarité syndicale ouvrière. À la FIQ et à la FIQP, ce stage est proposé aux militantes élues des comités fédéraux et nationaux. En février 2020, Virginie Lambert-Bérubé du comité Jeunes et Isabelle Roy du comité Vérification interne ont pu vivre cette expérience enrichissante et inoubliable grâce aux échanges et au partage avec des militant-e-s syndicaux-ales mexicain-e-s. C'est avec beaucoup d'émotions qu'elles ont présenté le bilan de ces 10 jours passés au Mexique. ■



Isabelle Roy, comité Vérification interne, et Virginie Lambert-Bérubé, comité Jeunes

DÉVELOPPEMENT DURABLE VERS UNE POLITIQUE EN PHASE AVEC NOTRE MISSION

C'est une représentante du comité Jeunes très passionnée qui s'est présentée devant les déléguées pour les informer de l'avancement des travaux visant la mise en place d'une politique de développement durable dans l'organisation.

Soulignant l'importance pour la FIQ et la FIQP de se doter d'une telle politique pour agir en conformité avec leurs valeurs, Virginie Lambert-Bérubé a rappelé que les liens entre l'environnement et la santé des populations sont clairs et bien documentés. Ainsi, pour des organisations investies dans le secteur de la santé, l'engagement pour la préservation de l'environnement et la lutte aux changements climatiques devient incontournable.

Depuis le congrès de 2017, le comité Jeunes, aidé d'un duo de jeunes consultant-e-s, a notamment établi le diagnostic des pratiques de la FIQ et de la FIQP en matière de développement durable. Si ce diagnostic a révélé que les pratiques des Fédérations sont très avancées en matière de justice sociale et d'équité économique et bien qu'elles aient mis de l'avant certaines initiatives environnementales, ce dernier aspect s'est avéré moins développé que les deux autres.

Suivant ce diagnostic et après avoir élaboré différents outils de sensibilisation au développement durable à l'intention des membres et des militantes, c'est par le biais d'une consultation que le comité Jeunes a voulu cerner les préoccupations des militantes.

Voici certains constats qui ressortent des travaux du comité et qui teinteront assurément la politique de développement durable qui sera présentée au congrès de juin 2021 :

- Les militantes réalisent que les impacts des changements climatiques contribueront à l'alourdissement de la charge de travail des professionnelles en soins, à l'augmentation des comorbidités et à la complexité des soins dans les prochaines années.
- Les militantes sont conscientes de l'empreinte environnementale de leurs activités syndicales et

souhaitent qu'elle soit compensée par des pratiques écologiques plus responsables.

- Les militantes jugent nécessaire d'intégrer une gestion des matières premières et résiduelles, de l'énergie et des GES plus respectueuse de l'environnement.
- Afin d'être en phase avec la mission première des Fédérations, la défense des conditions de travail doit occuper une place prépondérante dans la politique de développement durable.
- La justice sociale et la démocratie syndicale sont également des aspects à prioriser.
- L'achat local, l'adhésion reconnue à des pratiques respectant les droits des travailleuses et des travailleurs et la durabilité des produits sont des éléments qui préoccupent les militantes. ■

HÉBERGEMENT DES AÎNÉ-E-S : À LA CROISÉE DES CHEMINS

La pandémie de COVID-19 dans les CHSLD a été un puissant révélateur des lacunes actuelles des soins de longue durée et de l'inaction successive des gouvernements des dernières décennies. La FIQ et la FIQP se sont toujours investies dans l'important dossier de l'hébergement. Ainsi, lors de ce conseil national, ce fut l'occasion de revenir sur les diverses prises de position des Fédérations ainsi que sur les enjeux actuels et futurs vers lesquels les prochaines actions seront orientées.

Les difficultés vécues en soins de longue durée sont connues depuis plusieurs années et ont été maintes fois dénoncées, mais les derniers mois sont venus souligner à gros traits l'urgence de régler la question. Pour la FIQ et la FIQP, l'hébergement des aîné-e-s est un enjeu de premier plan pour l'avenir du réseau de la santé. D'une part parce que plusieurs professionnelles en soins y travaillent au quotidien et, d'autre part, parce que toutes les personnes hébergées ont droit à des soins sécuritaires et de qualité, ce qui a cruellement fait défaut pendant la crise sanitaire.

La situation dramatique vécue au sein des CHSLD au cours de la dernière année place le gouvernement actuel dans une position délicate et le forcera à faire des choix. Pour la FIQ et la FIQP, il est hors de question de ne pas être parties prenantes des prochains débats entourant l'hébergement. Le gouvernement de la CAQ a multiplié les annonces à la pièce, dont celle sur les maisons des aîné-e-s, sans trop aller dans les détails de l'opérationnalisation de ce projet d'envergure. Plusieurs questions demeurent toujours sans réponse, notamment au regard du volet clinique des soins qui seront offerts ou de l'identité des « vrais » propriétaires de ces maisons.

Ainsi, la FIQ et la FIQP poursuivront leurs efforts afin que les conditions de vie des personnes âgées et les conditions de travail des professionnelles en soins soient améliorées, et ce, tant aux niveaux local et régional qu'au niveau national.